

La Danse des Millions

A en croire une petite brochure à couverture couleur de rose, publiée par le comité de l'Union libérale républicaine, la République qui est, comme on s'en convainc tous les jours, le gouvernement qui nous divise le moins, serait, en revanche, le gouvernement qui nous coûterait le plus.

Je transcris les chiffres de la brochure couleur de rose : les dépenses du Consulat et de l'Empire (14 années) se sont élevées à 14 milliards ; celles de la Restauration (16 années) à 16 milliards ; celles du Gouvernement de Juillet (17 années) à 22 milliards ; celles de la seconde République (4 années) à 6 milliards ; celles du second Empire (19 années) à 41 milliards ; celles, enfin, de la troisième République (30 années) à 107 milliards.

Il va sans dire — et cela détruit quelque peu l'effet de cette étourdissante progression — que si les dépenses de l'Etat ont tellement augmenté, ses ressources ont cru presque à proportion par l'accroissement de la fortune publique. Après l'invasion de 1815, le baron Louis n'aurait pu faire souscrire aux Français un emprunt de cinq milliards. Même en portant les impôts à un taux invraisemblable, le gouvernement de Louis-Philippe n'aurait pu, sans détraquer le mécanisme fiscal, faire face à un budget de dépenses approchant de ceux que nos Chambres expédient en trois semaines. Il va sans dire aussi que chaque gouvernement hérite les dettes des gouvernements précédents et doit pourvoir au déficit laissé par celui auquel il succède immédiatement. Ainsi, les emprunts destinés à couvrir les dépenses de la guerre et à libérer le territoire (près de 8 milliards) ont été supportés par la République, mais, en réalité, ils appartiennent en grande partie au passif de l'Empire.

La troisième République a eu ses jours de prospérité économique et de bonne gestion financière. Après la laborieuse liquidation des dépenses de la guerre, la République a obtenu, de 1876 à 1880, un excédent de recettes de 426 millions, soit, en moyenne, 85 millions par an. Aucun gouvernement français, même la Restauration, n'avait présenté de si victorieux budgets.

Mais après ces cinq vaches grasses, quel troupeau de vaches maigres ! Il y eut la note à payer — la « douloureuse » — pour le gigantesque programme de travaux publics voté par les Chambres dans une trépidation de réclame électorale. Chaque député avait voulu son tronçon de chemin de fer ou de canal, son petit port maritime ou fluvial. C'était le triomphe des intérêts locaux sur l'intérêt général. Le conseil supérieur des Ponts et Chaussées avait évalué à 4,500 le nombre de kilomètres à construire ; la Chambre le porta à 8,884, et grâce à la formule magique de *lignes stratégiques*, elle vota le quatrième réseau, tout d'intérêt électoral. Il y eut encore, selon un programme non moins magnifique, la transformation des établissements d'instruction à tous les degrés. En même temps, les ressources diminuaient. Résultat, dès 1881, un excédent de dépenses de 710 millions. L'année suivante, le déficit est de 795 millions, l'année d'après de 784 millions. On enrayer un peu ; le déficit n'est plus que de 383 millions en 87 ; de 244 millions en 88 ; de 211 millions en 89 ; de 142 millions en 90. Pour ces dix années, 1881-1890, le total de l'excédent des dépenses est de 4 milliards 245 millions. Je prends ces chiffres instructifs dans le rapport de M. le sénateur Antonin Dubost, rapporteur du budget général pour 1902.

ment des divisions, les divisions des directions. Les états-majors civils foisonnent jusqu'au prodige. N'a-t-on pas connu un *Sous-Chef adjoint du Sous-Chef du cabinet de M. le Sous-Secrétaire d'Etat* ?

J'ouvre l'*Almanach impérial* de 1863. Je trouve, pour toute l'administration centrale des beaux-arts (enseignement, musées des départements, commandes, souscriptions, etc.) :

Chef de division.....	1
Chefs de bureau.....	2
Inspecteurs.....	4
Total.....	7

L'*Almanach national* de 1900 m'apprend que la même administration est ainsi constituée :

Directeur.....	1
Secrétaire du directeur.....	1
Chefs de bureau.....	4
Sous-chefs de bureau.....	4
Contrôleurs.....	3
Inspecteurs.....	21
Total.....	34

Et non seulement on crée une multitude de fonctions nouvelles, mais pour avoir plus de places encore à donner, on met journellement à la retraite d'office nombre de fonctionnaires qui pourraient encore rendre de bons services pendant plusieurs années. L'âge ne constitue pas un droit à la retraite immédiate. Ce n'est qu'une faculté pour le gouvernement. Or, les ministres usent et abusent si bien de cette faculté, que le même emploi compte parfois, outre le titulaire en fonctions, un, deux et même trois titulaires retraités. Le traitement d'un emploi peut ainsi se trouver doublé ou triplé.

**

Il semble que l'argent n'ait plus aucune valeur. Ministres et députés jonglent avec les millions, comme jadis au pays d'Eldorado les gamins jouaient à la marelle avec des palets d'or massif. On vote les lois à la Chambre sans penser le moins du monde à leurs conséquences financières. En dix ans, les augmentations de crédits, nécessitées par le vote de lois nouvelles, ou d'amendements aux budgets, se sont élevées à plus de 1 milliard 500 millions.

Mais, 1,500 millions en dix ans, ce ne sont que bagatelles de la porte. On nous promet spectacle plus imposant. A entendre M. Antonin Dubost, les dépenses qu'entraîneront les nombreuses lois nouvelles préparées ou déjà discutées par la défunte Chambre (marine marchande, service de deux ans, pensions, postes et télégraphes, retraites ouvrières, assistance aux vieillards, traitements des instituteurs, réglementation de la main-d'œuvre dans les chemins de fer, sociétés de secours mutuels), se surajoutent chaque année au budget pour la somme de 411 millions. Beaucoup plus pessimiste encore que M. Antonin Dubost, M. Jules Roche évalue ces dépenses nouvelles à 900 millions par an.

Ainsi, quand M. Caillaux a présenté à la Chambre le fastueux budget pour 1902, il aurait pu dire, parodiant un mot fameux : « Messieurs, saluez ce budget de 3 milliards 604 millions. Vous ne le reverrez plus. Les prochains passeront 4 milliards. »

HENRY HOUSSAYE.

ÉCHO

gouvernement français, même la Restauration, n'avait présenté de si victorieux budgets.

Mais après ces cinq vaches grasses, quel troupeau de vaches maigres ! Il y eut la note à payer — la « douloureuse » — pour le gigantesque programme de travaux publics voté par les Chambres dans une frénésie de réclame électorale. Chaque député avait voulu son tronçon de chemin de fer ou de canal, son petit port maritime ou fluvial. C'était le triomphe des intérêts locaux sur l'intérêt général. Le conseil supérieur des Ponts et Chaussées avait évalué à 4,500 le nombre de kilomètres à construire ; la Chambre le porta à 8,884, et grâce à la formule magique de *lignes stratégiques*, elle vota le quatrième réseau, tout d'intérêt électoral. Il y eut encore, selon un programme non moins magnifique, la transformation des établissements d'instruction à tous les degrés. En même temps, les ressources diminuaient. Résultat, dès 1881, un excédent de dépenses de 710 millions. L'année suivante, le déficit est de 795 millions, l'année d'après de 784 millions. On enrave un peu ; le déficit n'est plus que de 383 millions en 87 ; de 244 millions en 88 ; de 211 millions en 89 ; de 142 millions en 90. Pour ces dix années, 1881-1890, le total de l'excédent des dépenses est de 4 milliards 245 millions. Je prends ces chiffres instructifs dans le rapport de M. le sénateur Antonin Dubost, rapporteur du budget général pour 1902.

Quatre milliards et demi ! A un dixième près, la somme payée à l'Allemagne comme indemnité de guerre ! On dit : Ouf ! On reconnut que l'on avait marché un peu vite, que l'on était presque arrivé au sommet d'une montagne bordée de précipices. On s'arrêta, c'est-à-dire que l'on commença à réduire les dépenses. Si ces économies demeurèrent insuffisantes pour équilibrer les budgets, elles n'en furent pas moins assez sérieuses. De 1891 à 1900, il n'y eut pas, comme dans le décennat précédent, de bons gros déficits annuels de 700 millions, d'opulents, d'orgueilleux déficits ; ce ne fut plus (déduction faite des ressources exceptionnelles et des aliénations d'immeubles) que modestes et honteux petits déficits de cent et quelques millions en moyenne. Pour les dix années, une habiole de 1,227 millions.

Quant à la nouvelle période décennale, elle débute avec plus de magnificence. Le rapporteur du budget du Sénat évalue le déficit pour l'année 1901 seule à 345 millions.

Dans le budget de 1900, il y avait, pour la dette, 1,294 millions ; pour la guerre, 686 millions ; pour la marine et les colonies, 514 millions ; pour les services civils, 1,345 millions.

Par les dépenses des services civils, il faut entendre, pour une bonne moitié, les appointements des serviteurs civils. C'est l'armée de Xercès !

En 1873, il y avait 285,000 fonctionnaires ; en 1896, il y en avait 416,000. Ils doivent être plus nombreux encore aujourd'hui. Et si leur nombre s'est accru d'au moins un tiers en vingt-cinq ans, dans le même espace de temps leurs appointements ont plus que doublé. Les 285,000 fonctionnaires de 1873 touchaient ensemble 245 millions ; les 416,000 fonctionnaires de 1896 coûtaient à l'Etat 627 millions.

Cette miraculeuse multiplication de fonctionnaires est bien loin d'être justifiée par le trop faible accroissement de la population. Mais il faut placer, payer, augmenter la clientèle électorale. On crée de nouveaux emplois, on double les services, les bureaux devien-

mais, 1,500 millions en dix ans, ce ne sont que bagatelles de la porte. On nous promet spectacle plus imposant. A entendre M. Antonin Dubost, les dépenses qu'entraîneront les nombreuses lois nouvelles préparées ou déjà discutées par la défunte Chambre (marine marchande, service de deux ans, pensions, postes et télégraphes, retraites ouvrières, assistance aux vieillards, traitements des instituteurs, réglementation de la main-d'œuvre dans les chemins de fer, sociétés de secours mutuels), se surajoutent chaque année au budget pour la somme de 411 millions. Beaucoup plus pessimiste encore que M. Antonin Dubost, M. Jules Roche évalue ces dépenses nouvelles à 900 millions par an.

Ainsi, quand M. Caillaux a présenté à la Chambre le fastueux budget pour 1902, il aurait pu dire, parodiant un mot fameux : « Messieurs, saluez ce budget de 3 milliards 604 millions. Vous ne le reverrez plus. Les prochains passeront 4 milliards. »

HENRY HOUSSAYE.

ÉCHO

Avant
C

M

u
p
u
sa

g
tr
L
s
p
l
n
c
e
n
t

e
t
le
c
s
t
m
f

n
n
s
p
à
f
S
s
t

ri
T
lu
le
R
fo
ex
la
C
Ch
list
la

quels numéros ! Un quatuor de... une fantaisie de Schubert et un quatuor de Schumann. Quatre artistes et quels artistes ! M. Sarasate, le maître du violon ; M. Van Vaeleghem, violoniste ; M. Salmon, altiste, et le maître de la maison, le virtuose du piano. Tous ont été acclamés comme ils le méritaient. Reconnu : Mmes Brice, Madeleine Lemaire et sa fille, du Buit, Gallet, Verdé-Delisle, Dubufe, Labrousse, Brozick, Cocteau, Baignières, princesse de Brancovan Fabre-Luce, comtesse de Maupeou, Salla-Uhring, Mme de Benardaky, etc., etc.

— Ce même jour, cinquième matinée du quatuor lyrique, salle Hoche. Grand succès pour les artistes qui le composent : Mlle Mary Garnier, de l'Opéra-Comique ; Mlle Proszka, des Concerts d'Harcourt ; M. Mauguère, de l'Opéra-Comique ; M. Paul Daraux, des Concerts-Colonne. Ces quatre protagonistes ont chanté des morceaux de Kramser, Saint-Saëns, Schubert, Hans Hubert et Brahms, M. Mauguère a délicieusement soupiré deux mélodies de Lenormand ; Mlle Proszka, des morceaux d'Holmès et Paladilbe ; M. Daraux, des compositions d'Erlanger et de Schumann, et enfin, Mlle Garnier, de Max Guy et d'Hændel. M. Marcel Chadeigne était au piano ainsi que Mlle Madeleine Raff.

CHARITE.

— Maintenant que les matinées littéraires et musicales de « l'Adelphie », la Société d'aide mutuelle de Dames, que préside avec tant de distinction la baronne de Bourgoing, ont pris fin, les expositions et ventes d'objets artistiques et utiles exécutés par les sociétaires sont commencées, et nous rappelons qu'en ce mois d'avril, il y a, 5, square du Roule, une exposition toute particulière d'objets et d'images pour les premières communions.

DANS LES CERCLES.

— Résultat du tir aux pigeons du bois de Boulogne. Prix des Erables (un pigeon handicap) : 1. M. de Barbarin ; 2. MM. J. Desmonts, R. Gourgand. Vingt-trois tireurs ont pris part au prix : MM. le comte Clary, comte de Genech, Raymond Huet, comte de Robiano, W. Thompson, C. Robinson, Rincon, baron Gourgand, Welch, Paul Lunden, E. Dreyon, comte du Taillis, Bradley, comte d'Havrincourt, Dussau, prince Poniatowski, Desgenétais, etc.

Les poules suivantes ont été gagnées par MM. J. Demonts et Lefebvre.

MARIAGES.

— Nous apprenons les fiançailles du marquis de Belloy de Saint-Liéart, lieutenant de vaisseau, fils du marquis de Belloy et de la marquise, née du Houlme de Saint-Germain, avec Mme Cesiano, née princesse Bibesco, fille du prince Nicolas Bibesco et de la princesse, née d'Elchingen.

Le fiancé, descendant d'une des plus anciennes familles du Vexin, est, par son père, petit-neveu du cardinal de Belloy, archevêque de Paris sous Napoléon 1^{er} et, par sa mère, petit-fils du marquis de Saint-Germain, qui fut, pendant près de 40 ans, député, puis sénateur de la Manche.

La fiancée est, par son père, petite-fille du prince Bibesco, prince régnant de Roumanie, nièce des princes Alexandre et Georges Bibesco et, par sa mère, arrière-petite-fille du maréchal Ney, prince de la Moskowa et duc d'Elchingen.

— Hier matin a été célébré, au milieu d'une très nombreuse et élégante assistance, le mariage de M. Bertrand de Lesseps, lieutenant au 4^e chasseurs à cheval, fils de la comtesse Ferdinand de Lesseps, avec Mlle Favre, fille d'un riche industriel du Havre. Le cortège, très nombreux, était composé de tous les frères et sœurs et belles-sœurs du marié.

Le défilé à la sacristie a duré plus d'une heure.

Entre cinq cents personnes, nous avons reconnu : prince d'Arenberg, M. et Mme de Franqueville, comtesse de La Rochecantin, M. et Mme de la Pérelle, comtesse d'Ivernois, comtesse de Jessaint, Mme et Mlle de Saint-Sauveur, comtesse de Miramon, comtesse et Mlle de Beaumont, comte et comtesse de Froidefond, marquis et marquise de Pioeuc, comte et comtesse de Beaufort, comte et comtesse de la Biéassière, Mme Vlasto, M. Charles Roux, M. et Mme Laveissière, M. et Mlle Godillot, Mme Dumas, baron et baronne de La Pérouse, Mme Péan, baronne de l'Espée, comtesse de Montreuil, comtesse de...

à été pillés et brûlés. L'agent de cette factorerie, M. Labbé, a été massacré et mangé par les indigènes.

Dans la région du Tchad, le lieutenant Pradier a été tué par les Touareg.

D'autre part, le ministère des colonies communique les notes suivantes :

« Le vapeur *Knobb*, descendu d'Ouessou à Brazzaville, le 9 avril dernier, a apporté des régions troublées du Congo des nouvelles que M. Grodet a immédiatement transmises au ministre des colonies.

» Il résulte de ces informations que M. Mieville, agent de la Société Sangha N'Taki, sur le sort duquel on n'était pas sans inquiétude, est arrivé à Brazzaville.

» Par contre, M. Labbé, agent de la Compagnie des produits de la Sangha, a été tué le 20 mars, et la factorerie qu'il dirigeait a été pillée.

» Le premier envoi de tirailleurs sénégalais parti le 1^{er} mars de Brazzaville est arrivé le 27 mars à Ouessou. Un détachement, commandé par le lieutenant Charreau, a été dirigé sur Pinbé et l'administrateur d'Ouessou estime que son action sera suffisante pour rétablir l'ordre dans la région. »

Un combat dans le Kanem

M. Grodet vient de recevoir du colonel Destenave, commissaire général par intérim dans le pays de protectorat du Tchad, un télégramme daté de Goulféi, 27 janvier, dont il a transmis immédiatement la teneur au ministre des colonies.

D'après ces informations, la situation de nos troupes dans le Kanem était depuis quelque temps menacée par les Touareg et les mahdistes qui avaient établi d'importants retranchements à Biramani. Leur attitude devenait d'autant plus agressive qu'ils avaient reçu de sérieux renforts en armes et munitions.

Le colonel Destenave jugea qu'il y avait lieu de prendre contre eux l'offensive, et le 20 janvier il leur livra combat à Biramani. Les retranchements ennemis furent enlevés, l'adversaire battu et dispersé après avoir subi des pertes énormes, tant en hommes qu'en armes (100 fusils à tir rapide et munitions).

La poursuite de l'ennemi a été des plus vives, et la mise en fuite des Touareg permet de considérer le Kanem comme dégagé.

Nous avons eu, au cours de cet engagement, à déplorer la mort de M. Pradier, lieutenant d'infanterie coloniale, et de quatre indigènes.

Le lieutenant Avan, des spahis, a eu le bras fracassé.

Cycles et automobiles **GLADIATOR** Pré-Saint-Gervais, Paris

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a fait signer le mouvement judiciaire suivant. Sont nommés :
Conseillers à Paris : MM. Pignart-Dudezert et Pompéi.

Vice-président à la Seine : M. Ucciani.
Présidents de sections : MM. Katz, Tassard, Moré, Guelfuecci, Fournel, Pain, Toutéain.

Juge à la Seine : M. Bouilssou, conseiller à Riom.

Juges suppléants à la Seine : MM. Robert, juge suppléant à Versailles, et Dreyfus, attaché au cabinet du garde des sceaux.

Conseiller à la cour d'appel de Riom : M. Bougon, procureur de la République à Perpignan.

Conseiller à la cour d'appel d'Angers : M. Lepelletier.

Conseiller à la cour d'appel d'Agde, M. Ducas.

Conseiller à la cour d'appel de Bourges, M. Richon.

Procureur de la République à Perpignan, M. Casteill, procureur de la République à Rodez.

Procureur de la République à Rodez, M. Seilhan.

Procureur de la République à Bellac, M. Jourde, juge d'instruction à Ussel.

Juge d'instruction à Ussel, M. Lapierre, juge suppléant à Castres.

Substitut du procureur général à Paris, M. Frémont, procureur de la République à Bordeaux.

Procureur de la République à Bordeaux, M. Cumence, avocat général à Bordeaux.

Avocat général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Max Wel, substitut du procureur général près la même cour.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Chambard.

Substitut du procureur de la République à Bordeaux, M. Fourcaud, procureur de la République à Nantou.

Procureur à Angers, M. Jacomet, avocat général à Montpellier.

Avocat général à Montpellier, M. Perrussel, procureur à Brest.

Procureur à Brest, M. Denier, avocat général à Rennes.

Avocat général à Rennes, M. Bossu, procureur à Boulogne.

Procureur à Boulogne, M. Defontaine, procureur à Carbrai.

Procureur à Carbrai, M. Baylet, procureur à Domfront.

Le fiancé, descendant d'une des plus anciennes familles du Vexin, est, par son père, petit-neveu du cardinal de Belloy, archevêque de Paris sous Napoléon I^{er} et, par sa mère, petit-fils du marquis de Saint-Germain, qui fut, pendant près de 40 ans, député, puis sénateur de la Manche.

La fiancée est, par son père, petite-fille du prince Bibesco, prince régnant de Roumanie, nièce des princes Alexandre et Georges Bibesco et, par sa mère, arrière-petite-fille du maréchal Ney, prince de la Moskowa et duc d'Elchingen.

— Hier matin a été célébré, au milieu d'une très nombreuse et élégante assistance, le mariage de M. Bertrand de Lesseps, lieutenant au 4^e chasseurs à cheval, fils de la comtesse Ferdinand de Lesseps, avec Mlle Favre, fille d'un riche industriel du Havre. Le cortège, très nombreux, était composé de tous les frères et sœurs et belles-sœurs du marié.

Le défilé à la sacristie a duré plus d'une heure.

Entre cinq cents personnes, nous avons reconnu : prince d'Arenberg, M. et Mme de Franqueville, comtesse de La Rochecantin, M. et Mme de la Pérelle, comtesse d'Ivernois, comtesse de Jessaint, Mme et Mlle de Saint-Sauveur, comtesse de Miramon, comtesse et Mlle de Beaumont, comte et comtesse de Froidefond, marquis et marquise de Plouc, comte et comtesse de Beaufort, comte et comtesse de la Biéassière, Mme Vlasto, M. Charles Roux, M. et Mme Lavelssière, M. et Mlle Godillot, Mme Dumas, baron et baronne de La Pérouse, Mme Péan, baronne de l'Espée, comtesse de Montreuil, comtesse de ...

Le garde des sceaux a fait signer le mouvement judiciaire suivant. Sont nommés :
 Conseillers à Paris : MM. Pignari-Dudezert et Pompéi.
 Vice-président à la Seine : M. Ucciani.
 Présidents de sections : MM. Katz, Tassard, Moré, Guetuecci, Fournel, Pain, Touzain.
 Juge à la Seine : M. Bouissou, conseiller à Riom.
 Juges suppléants à la Seine : MM. Robert, juge suppléant à Versailles, et Dreyfus, attaché au cabinet du garde des sceaux.
 Conseiller à la cour d'appel de Riom : M. Bougon, procureur de la République à Perpignan.
 Conseiller à la cour d'appel d'Angers : M. Lepelletier.
 Conseiller à la cour d'appel d'Agen, M. Ducasse.
 Conseiller à la cour d'appel de Bourges, M. Richon.
 Procureur de la République à Perpignan, M. Casteill, procureur de la République à Rodez.
 Procureur de la République à Rodez, M. Seilhan.
 Procureur de la République à Bellac, M. Jourde, juge d'instruction à Ussel.
 Juge d'instruction à Ussel, M. Lapière, juge suppléant à Castres.
 Substitut du procureur général à Paris, M. Frémont, procureur de la République à Bordeaux.
 Procureur de la République à Bordeaux, M. Cumenge, avocat général à Bordeaux.
 Avocat général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Max Wel, substitut du procureur général près la même cour.
 Substitut du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Chamblard.
 Substitut du procureur de la République à Bordeaux, M. Fourcaud, procureur de la République à Nontron.
 Procureur à Angers, M. Jacomet, avocat général à Montpellier.
 Avocat général à Montpellier, M. Perrussel, procureur à Brest.
 Procureur à Brest, M. Denier, avocat général à Rennes.
 Avocat général à Rennes, M. Bossu, procureur à Boulogne.
 Procureur à Boulogne, M. Défontaine, procureur à Cambrai.
 Procureur à Cambrai, M. Beylot, procureur à Domfront.

Rue des Vignoles. Maison d'angle, 1 boutique, 3 étages, surface 111 mètres. Revenu 3.100 francs. A vendre 44.000 francs.
 S'adresser à M. Pierre de Lérrouville, bureau du journal, de 2 à 3 heures.

que l'appétit lui venait, il renaissait à l'espérance. Tout allait de pair chez lui.
 — Quand l'estomac va, tout va, eût dit Bonnard-Daral.

Et Marcel, en attendant l'omelette, tirait son carnet et taillait son crayon.

Au cœur de l'hiver, il lui arrivait très bien de ne pas quitter ses chaussons pendant une semaine et de ne pas aller autre part qu'au « Cocher Fidèle » : sa paresse lui fit acheter des galoches pour traverser la boue et la neige. Il ne lisait guère qu'un journal de voyages auquel il était abonné depuis sa fondation ; grâce à lui, il avait déjà fait plusieurs fois le tour du monde en imagination et cette soudaine fugue en Sicile, qui avait révolutionné les abonnés du Père Malart. C'était Bonnard-Daral qui le tenait au courant de la politique et Macharon des grands événements artistiques, mais la partialité de l'un et de l'autre était si éclatante que Marcel prenait d'ordinaire le contrepied de leurs affirmations pour se faire une opinion moyenne et raisonnable. Car son plus grand défaut était de rechercher le juste milieu qui est une philosophie pour un brave homme, mais pas une ligne de conduite pour un artiste « qui a quelque chose dans le ventre ».

Telle était du moins l'opinion de Macharon.

— Cher ami, la Sicile ne vous vaut rien ; il paraît que vous avez l'intention de changer de genre...

— Ai-je jamais eu un genre à moi ?

(A suivre)

JACQUES DES GACHONS